

# Transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne (2016-2020)

La mise aux voix d'une proposition de résolution sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité des sexes est programmée pour la période de session de mai II. Ce plan se fonde sur quatre piliers thématiques, à savoir: garantir l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles; promouvoir les droits économiques et sociaux ainsi que l'émancipation des femmes et des filles; renforcer la parole et la participation des femmes et des filles; et faire évoluer la culture institutionnelle au sein de la Commission et du SEAE. Le projet de résolution met en exergue plusieurs évolutions positives observées après la première année de fonctionnement du plan d'action II sur l'égalité des sexes (2016-2020); il met également l'accent sur divers problèmes et pistes d'amélioration.

## Contexte

Dans une [résolution](#) antérieure, le Parlement européen avait déjà reconnu les importants progrès réalisés dans la mise en œuvre du [plan d'action de l'Union sur l'égalité des sexes pour la période 2016-2020](#) (souvent appelé plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes). C'est l'[instrument choisi par l'Union pour promouvoir l'égalité des genres](#) ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles, tant dans ses relations extérieures avec les pays tiers et les pays partenaires qu'au sein des enceintes et des programmes internationaux. Le plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes est important car il regroupe un ensemble concret de propositions fondées sur les principes sous-tendant l'égalité hommes-femmes, énoncés dans le [nouveau consensus européen pour le développement](#). Le succès des objectifs de [développement durable](#) (ODD) des Nations unies est subordonné à la réalisation des objectifs précités. Les mesures s'inscrivant dans le cadre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes complètent l'[engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019](#), dont se félicite au demeurant la proposition de résolution.

## Position du Parlement européen

Le 24 avril 2018, la commission du développement (DEVE) et la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) ont adopté conjointement un [rapport](#) sur le thème «Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)» Ce rapport évalue un [document de travail des services de la Commission](#) sur le même sujet.

## Intégrité physique et psychologique des femmes et des filles

La proposition de résolution déplore la généralisation des actes de [violence à caractère sexuel et sexiste](#), notamment du viol comme arme de guerre et de la traite des êtres humains, du fait des conflits régionaux et de l'immigration de masse qui jettent les plus vulnérables dans les filets des gangs organisés. Elle accueille favorablement le lancement de [«Spotlight», une initiative conjointe de l'Union européenne et des Nations unies](#) visant à lutter, au niveau mondial, pour l'égalité des genres ainsi que contre la violence sexuelle et sexiste et contre les pratiques néfastes. Cette proposition de résolution demande d'affecter des ressources supplémentaires à l'initiative Spotlight pour ainsi garantir son succès. Elle appelle l'ensemble des États membres à adhérer à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ([convention d'Istanbul](#)) pour ainsi mettre efficacement un terme à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique. Cette convention est entrée en vigueur en 2014. C'est le premier instrument juridique international et contraignant visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau international. Bien que signée par l'ensemble des États membres de l'Union, cette convention n'a à l'heure actuelle été ratifiée que par [17 d'entre eux](#). [L'engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019 exhorte les États membres à adhérer à la convention d'Istanbul](#). La convention prévoit également l'adhésion de l'Union européenne, dans les limites de ses compétences. L'approbation du Parlement européen sera alors nécessaire.

# EPRS Transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne (2016 2020)

## Droits économiques et sociaux des femmes et des filles

La proposition de résolution insiste sur la nécessité d'intensifier l'engagement de l'Union de mettre correctement en œuvre la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ([CEDAW](#)). Elle souligne qu'une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail, un soutien renforcé à l'entrepreneuriat féminin, la garantie de l'égalité des chances ainsi que des niveaux de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que la promotion de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle constituent des facteurs essentiels à une croissance économique inclusive et durable, à la lutte contre les inégalités et à la promotion de l'autonomie financière des femmes. Elle rappelle aussi qu'il convient de conférer une autonomie accrue aux femmes rurales en améliorant l'accès à la terre, à l'eau, à l'éducation, à la formation, aux marchés et aux services financiers. L'accès aux services de [santé génésique et sexuelle](#) constitue également un volet essentiel des droits des femmes car certains [discours révisionnistes](#), même dans les grands pays développés, remettent en cause le droit à la planification des naissances et à la contraception. Dans les pays développés, on compte en moyenne [214 millions de femmes](#) qui souhaitent éviter une grossesse mais qui n'ont pas accès à une forme efficace de contraception, ou n'en font pas usage, ce qui se traduit, chaque année, par quelque [75 millions de grossesses non désirées](#). La parentalité non planifiée est l'une des raisons qui expliquent en grande partie l'interruption des études ou la sortie du monde du travail, ce qui, à son tour, aggrave la disparité entre les genres et les phénomènes de dépendance.

## Renforcer la parole et la participation des femmes et des filles

Comme souligné dans la proposition de résolution ainsi que dans une [récente étude du Parlement européen sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes](#), le rôle des femmes dans les négociations et les médiations demeure insuffisant. Le plan d'action II de l'Union sur l'égalité des sexes souligne l'importance du [rôle des femmes en vue de promouvoir le dialogue et d'instaurer la confiance](#), de former des coalitions pour la paix et d'apporter des perspectives différentes sur ce que signifient la paix et la sécurité, notamment dans la prévention et la résolution d'un conflit et dans la reconstruction après un conflit; Le plan d'action II de l'Union sur l'égalité des sexes fait également observer que promouvoir les droits des femmes dans les pays en crise ou en proie à un conflit renforce la vigueur et la résilience des communautés. Dans le plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes, ce rôle est toutefois uniquement mentionné dans le cadre de la priorité thématique «Droits civils et politiques - parole et participation» et se borne à être associé à un indicateur quantitatif. Il est essentiel de développer la participation politique des femmes pour [atteindre les ODD](#). C'est la raison pour laquelle la cinquième cible de l'ODD 5 consiste à «veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité». La proposition de résolution regrette que le rôle des femmes dans les négociations et les médiations pour la paix, tel qu'il est pris en compte dans le plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes, soit insuffisant et recommande de créer une ligne budgétaire consacrée à l'égalité des sexes afin de s'attaquer de façon plus visible au niveau de participation politique des femmes dans les pays voisins de l'Union et au sein de l'Union.

## Faire évoluer la culture institutionnelle

La proposition de résolution observe que l'émancipation des filles et des femmes est l'un des objectifs déclarés de l'action extérieure de l'Union au moyen de la [stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne](#). La proposition met l'accent sur l'engagement de la Commission à prendre en compte et à intégrer l'analyse et les perspectives sexospécifiques dans tous les instruments et demande que cette approche soit prise en considération dans tous les instruments de l'Union, notamment dans l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Elle salue à cet égard la désignation [au sein du SEAE d'un conseiller principal sur les questions relatives à l'égalité des sexes](#). La proposition invite la Commission et le SEAE à prendre de nouvelles mesures pour faciliter les échanges de bonnes pratiques en vue d'améliorer l'égalité des genres et d'intégrer la dimension de genre dans les délégations et les diverses unités des quartiers généraux en mettant notamment en place et en développant un réseau de points de contact pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. S'agissant de la [résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies](#) sur les femmes, la paix et la sécurité, elle encourage le renforcement des actions entreprises par les États membres de l'Union et la communauté internationale dans le cadre des Nations unies afin de combattre plus efficacement les effets des situations de conflit et d'après-conflit sur les femmes et les filles. Elle invite à cette fin la Commission à soutenir le nouveau réseau mondial des points focaux «Femmes, paix et sécurité» et relève l'importance de la [résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité](#) ainsi que celle de trouver des solutions optimales pour la mise en œuvre de cette résolution par l'Union.

Rapport d'initiative: [2017/2012\(INI\)](#); procédure avec commissions conjointes (article 55); commissions compétentes au fond: commission DEVE et commission FEMM; rapporteures: Linda McAvan (S&D, Royaume-Uni), Dubravka Šuica (PPE, Croatie).

